

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 31</p>	<p>Séance du 25 janvier 2023 à 19h00</p> <p>Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération : N° DEL_2023_007</p> <p>OBJET : CONVENTION D'ACCUEIL ET DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE RESTAURATION DU LYCÉE GEORGES BRASSENS AU SERVICE DE L'ÉCOLE LES VERNES</p>	<p>Date de convocation : 18 janvier 2023</p> <p>Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, M. Damien LEFORT, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Katy BORREGO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Nasira DEBBAH, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Pierre GRANATA</p> <p>Étaient absents M. Didier DELDON, M. Jean-Marc DERDERIAN</p> <p>Ont donné pouvoir Marlène ESTEVEZ (pouvoir à Céline CLAUDE) Joséphine CALTAGIRONE (pouvoir à Katy BORREGO) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Leïla MECHTAR (pouvoir à Christophe TOTEL) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Séverine REYNAUD (pouvoir à Jean-Louis ROUSSET)</p>
	<p>Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE</p>

Rappel et référence(s) :

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les Régions et l'état, modifiée et complétée par la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 et en particulier ses articles 14 II, 14 III et 14 VII,
Vu La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Contenu :

En juin 2022, le bâtiment annexe du groupe scolaire élémentaire des Vernes a été fermé par mesure conservatoire. Cela a nécessité la relocalisation de la salle de restauration scolaire.

Une convention avec le Lycée G. Brassens, la Région Auvergne Rhône-Alpes, qui a en charge le lycée, et de la ville de Rive de Gier a été négociée afin de maintenir le service de restauration scolaire en attendant la mise en place d'aménagements pérennes.

Le Lycée s'engage à accueillir les écoliers pour le repas de midi, les lundis, mardis, jeudis et vendredi en deux services. Il assure, sous sa responsabilité, la préparation et la confection des repas des élèves, dans le respect de la réglementation.

Période de conventionnement : 04 septembre 2022 au 20 octobre 2022.

Point financier :

Le prix de vente des repas facturé par écolier s'élève à 4,20€ pour la totalité de la prestation (préparation, service, plonge et nettoyage de la demi-pension) dans la limite de 60 repas par jour.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à :

- Signer la convention d'accueil et de mise à disposition du service de restauration du lycée G. Brassens au service de l'école des Vernes ;
- Signer tout avenant nécessaire à la convention.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY

Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE